



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2016

**Étaient présents** : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Marie Gaillard, Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Chantal Faucouit, Christiane Martignon, Sarah Perrier, Nicole Vérilhac

MM. Jean-Marc Brottes, André Viallon, Didier Maneval, Daniel Agin, André Arnaud, Olivier Balme, Philippe Dubois, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier, Hervé Routier, Frédéric Roux

**Excusés** : Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Eliane Wauquiez-Motte)  
M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à M. Jean-Marc Brottes)

**Absent** : M. Didier Crouzet

### ■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.  
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2016.  
Mme le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 16 septembre 2016.  
Frédéric Roux demande qu'un mot soit remplacé dans le paragraphe 4 - questions diverses – Accueil des migrants. Le mot « déclaration » est remplacé par « vœu ».

Le compte-rendu est adopté à la majorité (2 votes contre : Daniel Agin, Frédéric Roux & 2 abstentions : Joël Ferrier, Christiane Martignon,)

### ■ Personnel communal

- a) *Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe*  
Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>re</sup> classe afin de faire passer au grade supérieur un agent technique prochainement à la retraite.

*Vote à l'unanimité*

- b) *Demande de subvention au Fonds National de Prévention placé auprès de la CNRACL pour la mise en place du document unique*  
Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune fait appel au Centre de Gestion de la Haute-Loire pour la mise en place du Document unique d'évaluation des risques professionnels.  
A ce titre, une aide peut être obtenue auprès du Fonds National de Prévention placé auprès de la CNRACL. Le financement porte sur le temps mobilisé par les acteurs internes à la collectivité sur cette démarche, avec un forfait de 160 € par jour et par agent.  
Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.  
Hervé Routier demande comment est composé le comité de pilotage.  
Mme Brochard précise que le comité est composé de 4 personnes : M. Gerphanion du Centre de Gestion de Haute-Loire, Marie Gaillard – élue, Evelyne Brochard – Secrétaire de mairie et un agent communal.

*Vote à l'unanimité*

- c) *Prime de déneigement aux agents des services techniques*  
Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le personnel des services techniques (chauffeurs poids-lourd) qui assure le déneigement souhaite une compensation financière au titre des risques pris par la conduite des véhicules.

Madame le maire propose pour la saison hivernale 2016-2017 (du 7 novembre 2016 au 19 mars 2017) de verser une prime de 500 € nets par agent.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Frédéric Roux demande quel est le montant exact de cette prime. Il indique qu'un salaire s'exprime en montant brut et non en net.

Mme Brochard précise qu'en 2017 l'ensemble des primes sera regroupé dans un nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP. Dans l'attente de cette nouvelle disposition, cette prime sera incluse dans l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) dont bénéficie l'ensemble du personnel communal.

*Vote à la majorité (18 pour et 4 abstentions : Daniel Agin, Christiane Martignon, Hervé Routier, Frédéric Roux)*

#### ■ **Demande de subvention complémentaire de l'association « Zénith Sensation »**

Madame le maire indique aux conseillers municipaux qu'elle a été sollicitée par l'association Zénith Sensation afin d'obtenir, dans le cadre de l'aide à l'emploi d'éducateurs salariés dans les clubs sportifs que le Département soutient via le dispositif "Profession Sport", une subvention complémentaire de 500 €.

Cette subvention permet à l'association d'obtenir une embauche complémentaire avec l'aide du Conseil Départemental.

Daniel Agin signale qu'il avait fait en son temps une demande de subvention de 150 € qui avait été refusée.

Hervé Routier demande à ce qu'une liste des critères soit établie pour le versement des subventions. Mme le maire rappelle qu'une réunion annuelle a lieu au cours de laquelle chaque association doit présenter son projet.

Hervé Routier souhaite que les associations soient impliquées dans les différentes manifestations organisées sur la commune.

*Vote à l'unanimité*

#### ■ **Biens de section de la Celle : paiement de la taxe foncière 2016**

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que les biens de Section de la Celle ont été intégrés à la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qu'il convient de régler la taxe foncière 2016 qui s'élève à 639 €.

Madame le maire précise que la collectivité paie les taxes foncières des Biens de Section dans le but de s'approprier, tel que le prévoit la loi, les biens en question après 3 ans de paiement.

*Vote à l'unanimité*

#### ■ **Finances**

##### **a) Décision modificative n° 1 au budget annexe de l'eau**

Madame le maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative au budget annexe de l'eau :

- Investissement / Recettes :
  - Chapitre 021, article 021 (virement de la section de fonctionnement - Excédent et autofinancement) : - **10 000 €**
- Investissement / Dépenses :
  - Chapitre 124, article 21531 (réseaux d'adduction d'eau) : - **10 000 €**
- Fonctionnement / Dépenses :
  - Chapitre 023, article 023 (virement à la section d'investissement - Dépenses imprévues et autofinancement) : - **10 000 €**
  - Chapitre 61, article 61523 (services extérieurs, entretien réseaux) : + **5 700 €**
  - Chapitre 61, article 6188 (services extérieurs, autres frais divers) : + **1 300 €**
  - Chapitre 66, article 66111 (intérêts réglés à l'échéance) : + **3 000 €**

*Vote à l'unanimité*

##### **b) Décision modificative n° 1 au budget annexe de l'assainissement**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative au budget annexe de l'assainissement pour les remboursements d'emprunts :

- Investissement / Dépenses (pour remboursements emprunts) :
  - Chapitre 16, article 1641 (emprunts en euros) : + **5 000 €**
  - Chapitre 21, article 21532 (réseaux d'assainissement) : - **5 000 €**

*Vote à l'unanimité*

**b) Décision modificative n° 3 au budget principal de la commune**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative au budget principal de la commune :

- Investissement / Dépenses (pour dépenses imprévues) :
  - Chapitre 020, article 020 (dépenses imprévues) : **+ 5 000 €**
  - Chapitre 21, article 2128 (autres agencements et aménagements) : **- 5 000 €**
- Fonctionnement / Dépenses (pour fêtes et cérémonies) :
  - Chapitre 011, article 6232 (fêtes et cérémonies) : **+ 8 000 €**
  - Chapitre 011, article 6251 (voyages et déplacements) : **- 1 500 €**
  - Chapitre 011, article 6281 (concours divers) : **- 6 500 €**
- Fonctionnement / Dépenses (pour intérêts emprunts) :
  - Chapitre 65, article 6574 (subventions de fonctionnement) : **- 10 000 €**
  - Chapitre 66, article 66111 (intérêts réglés à l'échéance) : **+ 10 000 €**
- Investissement / Dépenses (pour remboursements emprunts) :
  - Chapitre 16, article 1641 (emprunts en euros) : **+ 83 000 €**
  - Chapitre 21, article 2113 (terrains aménagés autres que voirie) : **- 20 000 €**
  - Chapitre 21, article 21318 (autres bâtiments publics) : **- 43 000 €**
  - Chapitre 21, article 218 (autres immobilisations corporelles) : **- 20 000 €**

Hervé Routier demande quels sont les travaux qui n'ont pas été réalisés sur l'exercice 2016 (chapitre 21 – article 21318).

Suzanne Sagnes indique qu'il s'agit du remplacement des menuiseries extérieures de la salle de danse, école maternelle et Rased.

Les deux portes d'entrée de la salle de danse seront changées avant la fin de l'année.

*Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Daniel Agin, Christiane Martignon, Joël Ferrier, Hervé Routier, Frédéric Roux)*

**■ Questions diverses**

**a) Eclairage public**

André Arnaud rappelle que la commune consomme 445 625 Kw pour le fonctionnement de l'éclairage public, soit 62 000 € par an.

Une coupure de l'éclairage public de 23 h à 5 h, excepté le centre du village, permettrait de réaliser une économie de 30 à 40 %.

L'étude technique est en cours.

**b) Foyer Cévenol**

Suzanne Sagnes informe les membres du conseil municipal que les travaux d'aménagement sont en cours.

Les entreprises réalisatrices sont locales :

- Menuiseries extérieures : Logibois construction ;
- Menuiseries intérieures : Eric Faraza ;
- Platerie-peinture : Entreprise Cornu ;
- Plomberie-sanitaires : Entreprise Crouzet ;
- Sols souples : Jean-Marc Demars ;
- Electricité : Christophe Gibert.

Plusieurs artisans de la commune ont été consultés et n'ont pas toujours été en mesure de donner suite.

Les travaux doivent être terminés pour le 15 décembre 2016.

Le loyer a été fixé à 500 € par mois. Les charges étant réglées par le locataire.

**c) Menuiseries extérieures de l'école maternelle**

Les menuiseries extérieures de l'école maternelle seront remplacées pendant les vacances scolaires, soit en février 2017.

**d) Signalisation**

Demande de mise en place de « Cédez le passage » sur différentes routes départementales de la commune. Les services techniques et Jean-Marc Brottes doivent établir une liste qui sera transmise au Conseil Départemental à Monistrol.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 15.

◇◇◇◇◇◇